

PROJET EDUCATIF PARTICULIER

Janvier 2020

Tables des matières

I. Missions et descriptif des projets

II. Références méthodologiques

1. La thérapie brève
2. La co-intervention et la garance éducative
3. Le travail avec les familles
4. Le travail en réseau

III. Les moyens

1. Les réunions
2. Le ROI
3. Le PEI
4. Les rapports
5. Le dossier du jeune
6. Les moyens de communication interne

IV. Les outils

1. L'accroche relationnelle
2. Le centre de jour
3. Le stage-action
4. Le peer-coaching
5. Le jeu des Alliés

V. La formation continue et la supervision

VI. Modalités d'évaluation à l'usage interne du service

VII. Modalités d'organisation de la parole des bénéficiaires

VIII. Missions d'hébergement : projets Baïne, Cabestan et Estacade

1. Critères d'admission et de refus
2. Procédure d'admission
3. Objectifs spécifiques aux projets d'hébergement
4. Organisation des structures d'hébergement

5. Travail dans le cadre d'une mise en autonomie
6. Travail dans le cadre d'une réinsertion familiale
7. Travail dans le cadre d'un double mandat

IX. Mission d'accompagnement dans le milieu de vie du jeune : projet Chenal

1. Critères d'admission de refus
2. Procédure d'admission
3. Objectifs du projet et modalités d'intervention

X. Mission des séjours éducatifs de rupture : Cap Solidarité

1. Critères d'admission et de refus
2. Procédure d'admission
3. Objectifs spécifiques au projet rupture
4. Synthèse du projet
5. Modalités spécifiques et méthode d'intervention avec le jeune
6. Méthodologie d'intervention avec la famille
7. Moyens spécifiques

I. MISSION ET DESCRIPTIF DES PROJETS

« Une place pour chacun, un projet pour tous. Ensemble, nous pouvons repousser les limites du possible afin d'offrir aux jeunes les plus fragilisés un accompagnement de qualité, émancipateur et durable ».

L'Amarrage est un PEP (Projet Educatif Particulier) qui globalise différents types de projets dont l'objectif global est d'apporter des réponses multiples à des mineurs vivant des problématiques variées.

Au niveau des jeunes, il s'agit de favoriser leur épanouissement personnel afin qu'ils développent la confiance en eux et envers les autres.

Au niveau du système familial, l'objectif est de restaurer, d'améliorer et de maintenir des liens au sein de l'environnement du jeune.

Afin de répondre à ces objectifs, les différents projets de l'Amarrage se distinguent par leur originalité et leur particularité. Les synergies entre projets sont encouragées afin de mutualiser des moyens et des outils pédagogiques pour renforcer l'aide apportée aux bénéficiaires.

Au niveau des projets de type hébergement (48 PEC), l'Amarrage dispose de 3 structures (l'Estacade, le Cabestan et la Baïne) qui comportent chacune une structure verticale mixte dont un espace distinct est réservé aux adolescents qui vivent en semi-autonomie dans un processus de responsabilisation.

L'objectif de ces projets est d'offrir aux jeunes un lieu de vie affectif et sécurisant et de les encourager à développer leur potentiel en faisant appel à leur autonomie, leurs compétences et leur créativité. L'accent est mis sur le travail avec les familles et familiers qui, se sentant pris en considération par les équipes, montrent leurs capacités à trouver des solutions en eux et autour d'eux.

Le service mobile d'intervention intensive en famille (Le Chenal – 12 PEC) est un projet innovant dont l'objectif est d'apporter une aide intensive, rapide, réactive et inconditionnelle à des adolescents en situation de danger dans leur milieu de vie.

Les séjours éducatifs de rupture (Cap Solidarité – 12 PEC) permettent à des jeunes en décrochages multiples de remobiliser leurs ressources en vivant une expérience humaine dans un contexte différent. L'équipe dispose de partenaires africains et européens permettant ainsi de varier l'offre en fonction des besoins et attentes de chaque situation.

II. REFERENCES METHODOLOGIQUES

1. La thérapie brève

Les équipes s'efforcent, dans leur travail pédagogique, d'appliquer la grille de lecture de la thérapie brève. Cette approche est intéressante car elle permet d'avoir une vision interactionnelle des situations et donc de rendre à chacun sa part de responsabilité dans les difficultés vécues et la possibilité d'être acteur de changement plutôt que victime d'une situation. La thérapie brève aborde les difficultés en travaillant avec le(s) système(s) dans le(s)quel(s) le jeune et ses proches évoluent.

Les principes clés de cette approche sont :

- Identifier le(s) client(s) qui est/sont la/les personnes qui a/ont un problème et qui est/sont prêt(s) à mettre en place des mesures pour que la situation change
- Préciser le(s) problème(s) tout en tenant compte du mandat
- Répertorier les différentes tentatives de solution qui ont été mises en place afin de remédier au problème
- Amener la/les personne(s) demandeuse(s) d'un changement à adopter un virage à 180° des tentatives précédentes et inefficaces dans la résolution du problème

Cette grille servira de fil rouge aux interventions éducatives et psychosociales qui sont discutées lors des réunions pédagogiques.

2. La co-intervention et la garantie éducative

Chaque situation bénéficie d'un éducateur garant et d'un intervenant psycho-social pour réaliser, en fonction des besoins, un travail en co-intervention. Cette co-intervention offre l'avantage d'un double regard sur les situations à travers des filtres différents : le travail de terrain et les entretiens. Cela permet de mettre en place des stratégies tout en veillant à rester impartial vis-à-vis de tous les membres du système.

Un éducateur garant est désigné pour chaque situation. Celui-ci est responsable du projet du jeune dans son ensemble et travaille en collaboration avec ses collègues et l'intervenant psycho-social. Il veille à ce que les différentes démarches concernant le suivi et le quotidien du jeune soient réalisées (administratif, scolarité, médical, contacts famille/familiers/réseau, ...).

L'éducateur accompagne le jeune au et dans son quotidien afin d'être attentif à son bien-être. Tout en restant cadrant, il veillera à mettre en avant les compétences du jeune pour lui permettre de développer le respect mutuel, l'estime de soi, la confiance, l'épanouissement affectif, intellectuel et moral, le sens des responsabilités et d'une attitude citoyenne, ...

L'intervenant psycho-social met à profit le placement pour interroger et clarifier la situation, faire émerger les ressources et compétences individuelles et familiales ainsi que les perspectives d'avenir, permettre l'expression des émotions et favoriser la communication entre le jeune et ses familiers.

3. Le travail avec les familles

Le travail avec les familles/familiers est présent tout au long de la prise en charge. De manière générale, ce travail consiste à :

- Rechercher les compétences des familles et les renforcer en apportant un regard non jugeant et non normatif
- Accompagner la famille dans le développement d'un projet de vie qui lui soit personnel et spécifique et la soutenir dans le vécu des différents aspects (relationnel, matériel, ...) que revêt la vie au quotidien
- Travailler des problèmes concrets en analysant la manière dont les intéressés ont tenté d'y faire face précédemment pour essayer un nouveau type de solution qui provoquera une réponse différente et sera donc susceptible de faire évoluer la situation
- Aider les intéressés à rétablir la confiance à travers le dialogue en s'appuyant sur les liens familiaux et tenter de dégager le plus petit commun dénominateur ou consensus inattaquable sur base duquel s'appuie notre travail
- A la demande du jeune, en vue de l'aider à grandir, le travailleur psycho-social veille à permettre aux familles et aux jeunes de se réapproprier leur histoire
- Accompagner la famille dans la prise de connaissance de l'utilisation des outils d'insertion afin qu'au terme de notre aide, elle puisse utiliser, au besoin, différents services.

4. Le travail en réseau

Le travail en collaboration avec le réseau est également un axe essentiel du travail des équipes au quotidien.

Le travail en réseau offre une richesse de travail autant pour les jeunes et leur famille que pour les équipes. Le réseau est tout d'abord constitué de l'ensemble des autorités mandantes. Précisons qu'il est important de partir du réseau construit par le jeune et sa famille.

Le réseau a 4 fonctions :

- Enrichir et optimiser les expériences et les pratiques professionnelles : Coordination spontanée du Brabant Wallon, séjours à l'étranger dans le cadre du projet ECETT, association des directeurs du résidentiel du Brabant Wallon, réseau Archipel, ...
- Travailler en partenariat avec les communes et les infrastructures locales, pour favoriser l'intégration locale du jeune le temps de son éloignement du milieu familial : écoles, centres sportifs, mouvements

de jeunesse, AMO, CPAS, infor-jeunes, planning familiaux, centre de guidance, ...

- Veiller, dans le cadre des interventions en famille ou dans une perspective de retour en famille ou d'installation en kot, à accompagner le jeune et la famille dans la recherche de partenaires au sein de leur environnement, en fonction des besoins
- Aider le jeune dans son travail d'autonomisation, l'encourager à participer à des activités extérieures telles que mouvements de jeunesse, clubs sportifs, stages, ... Toutes ces associations offrent au jeune des opportunités à créer des liens avec d'autres personnes, à élargir son réseau et à participer à son intégration dans la société

III. MOYENS

1. Les réunions

Les réunions pédagogiques

Rythme : 1x tous les 15 jours en hébergement, hebdomadaires pour les autres projets

Qui ? Le responsable de projet, l'équipe éducative, l'intervenante psycho-sociale et la direction pédagogique.

Ces réunions sont animées par la direction pédagogique. Elles ont pour objectif d'évaluer le travail réalisé avec les jeunes et les familles et d'élaborer des pistes de travail dans le cadre des missions déterminées par le mandat. Lors de ces réunions, le PEI de chaque jeune est travaillé en fonction des différentes observations, du travail éducatif réalisé et des entretiens.

Les réunions d'équipe

Rythme : 1x tous les 15 jours

Qui ? Le responsable de projet, l'équipe éducative et au besoin le personnel technique.

Ces réunions sont animées par le responsable de projet. Elles ont pour objectif de marquer un temps d'arrêt afin d'aborder les différentes situations organisationnelles et problématiques du quotidien et de faire circuler les informations pour le bon fonctionnement du service.

Les réunions de jeunes pour les projets d'hébergement

Rythme : au minimum une fois par mois

Qui ? Les éducateurs de prestation et les jeunes et ponctuellement le responsable de projet.

Ces réunions sont animées par le responsable de projet ou un éducateur. Plusieurs éléments peuvent y être abordés comme les avis et suggestions des jeunes sur les règles et le fonctionnement du projet, des débats sur le fil de l'actualité, des jeux de société, diverses animations, ...

2. Le ROI (règlement d'ordre intérieur)

Dans une optique de collaboration tripartite (jeune, famille, institution), chacune des parties s'engage à travailler dans l'intérêt du jeune qui est pris en charge par le service. Il est donc important de fixer dans un ROI ce que le service peut offrir aux bénéficiaires et ce que le service attend d'eux, en fonction du mandat. Cette pratique rejoint les valeurs de l'Amarrage de travailler dans le respect des bénéficiaires. Ce ROI se trouve sous la forme d'un document général qui reprend les engagements de chaque partie ainsi que le droit du jeune de communiquer avec son avocat et le délégué général. Il est présenté et remis aux jeunes et à leur famille, qui le signent, au début de la prise en charge.

3. Le PEI (le projet éducatif individualisé)

Le projet éducatif individualisé de chaque jeune est coordonné par la direction pédagogique. Lors de chaque réunion pédagogique, elle évalue avec l'équipe les moyens mis en œuvre lors de la dernière réunion en fonction des objectifs liés au mandat. En fonction de ces évaluations, elle détermine, en collaboration avec les pôles éducatifs et psycho-sociaux, de nouveaux objectifs ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour y accéder. Ces moyens peuvent être éducatifs et/ou psycho-sociaux. L'éducateur garant et l'intervenant psycho-social remplissent à chaque réunion pédagogique (ou chaque fois que la situation du jeune est abordée en réunion pédagogique) un PEI qui est propre à leur fonction. Ils sont ensuite chargés de le mettre sur le serveur informatique dans le dossier du jeune. La direction pédagogique est garante de veiller à l'évolution et le suivi des PEI des jeunes.

4. Les rapports

La rédaction des rapports permet de faire le point sur les situations et de prendre du recul. Ces rapports se basent sur le mandat qui a été défini au moment de la prise en charge.

L'éducateur garant et l'intervenant psycho-social, apportent, via leur rapport respectif, leur point de vue sur l'évolution de la situation. La structure des rapports se crée à partir d'un travail d'observation et de réflexion. Pour ce faire, les intervenants vont se baser sur différents supports (feuilles de mission éducative, PEI, cahier du jeune, notes d'entretiens, ...). Tant le plan individuel que le plan collectif sont pris en compte. Une mise en perspective a lieu lors des réunions pédagogiques et les garants éducatif et psycho-social préparent pour la réunion des pistes d'action concrètes à travailler pour la suite de la prise en charge. La direction pédagogique établit le rapport final, validé par le responsable et

les auteurs. Afin de travailler de manière constructive et transparente, le contenu de ces rapports est partagé avec les bénéficiaires. L'intervenant psycho-social se charge de faire parvenir le rapport au mandant.

Les éléments importants et imprévus font l'objet d'un rapport circonstancié rédigé, selon la nature, par l'éducateur ou le psycho-social et supervisé par la directrice pédagogique.

5. Le dossier du jeune

Le service dispose d'un dossier par jeune (dossier informatique et dossier papier). Les dossiers papiers seront dorénavant centralisés dans leur intégralité, soit dans les maisons d'accueil, soit au centre administratif (Chenal et Cap Solidarité).

Ils reprennent :

- Tous les renseignements d'ordre administratif, notamment ceux relatifs aux prestations sociales ;
- Le projet éducatif individualisé de l'enfant ou du jeune ainsi que les pièces relatives à son évolution ;
- Les copies des rapports et communications aux tiers, notamment les pièces communiquées à l'autorité mandante et à l'administration, en ce compris les rapports psychologiques ;
- Les informations relatives à la santé de l'enfant ou du jeune ;
- Les informations relatives à sa scolarité, en ce compris les examens d'orientation professionnelle ;
- Les renseignements relatifs à la gestion de son argent de poche et de son épargne ;
- Pour l'enfant ou le jeune confié à un service résidentiel, le document qui atteste qu'il a été informé, dès sa prise en charge, de son droit de communiquer avec un avocat et avec le délégué général.

6. Les moyens de communication interne

Cahier du jeune : au niveau des équipes éducatives en hébergement, un cahier individuel pour chaque jeune a pour but d'assurer le passage de l'information. Les éducateurs ayant presté complètent tous les cahiers. Ils sont consultés avant chaque prestation éducative.

Le serveur de données est un outil qui permet de centraliser par projet et section les données importantes du dossier de chaque jeune (informations administratives, courriers mandants, rapports, ...), les informations générales qui permettent d'activer le travail en réseau au sein de l'Amarrage et l'échange d'informations à distance.

L'équipe dispose également *d'un agenda* permettant de retranscrire les activités des jeunes, du service et les différents rendez-vous relatifs aux jeunes et aux intervenants.

IV. LES OUTILS

1. L'accroche relationnelle

Une partie importante du travail éducatif réside dans l'accroche entre le jeune et les éducateurs qui l'accompagnent au quotidien (notamment son éducateur garant). Cette accroche a pour but de créer du lien permettant ainsi d'instaurer un climat de confiance et ouvrir des pistes de solution. Les éducateurs sont créatifs et utilisent différents créneaux pour développer cette accroche.

L'accroche relationnelle avec les familles est également importante, que cela soit au niveau éducatif ou psycho-social afin de créer un travail de mise en lien et de confiance, en tenant compte du potentiel et des compétences de chacun.

2. Le centre de jour

Le centre de jour répond à la dynamique occupationnelle. Il est proposé à des jeunes de l'Amarrage qui sont sans projet scolaire. Son objectif est de donner un biorythme au jeune en le faisant participer à des activités diverses (sportives, culturelles, citoyennes, ...).

Ce centre de jour est organisé en collaboration avec le SRU l'Atalante dans le cadre d'une convention.

3. Le stage-action

Le stage action est un autre moyen de répondre à la dynamique occupationnelle. Par ces stages non-rémunérés, le jeune a l'occasion de faire l'expérience d'un métier chez un employeur partenaire de l'Amarrage avec lequel une convention est signée. Il s'y engage au rythme de 2 à 4 jours par semaine sur une durée de 15 jours renouvelables. L'objectif du stage action pour le jeune est :

- De le maintenir dans un biorythme équilibré
- De le maintenir dans une activité positive et valorisante
- De lui offrir l'opportunité d'une expérience professionnelle supplémentaire qu'il pourra ajouter à son CV.

4. Le peer coaching

L'éducation par les pairs a démontré que l'influence de « jeune à jeune » ayant des vécus similaires est un coaching très porteur qui permet de responsabiliser les jeunes. Ce coaching peut se faire à plusieurs niveaux

(séjours de rupture, mise en autonomie, accueil d'un jeune dans une structure, partage d'expériences, ...).

5. Le jeu des Alliés

Ce jeu coopératif a pour objectif d'amener les jeunes à s'interroger sur leur processus d'avancement sur le chemin de leur autonomie. Ce jeu permet de voir les personnes avec lesquelles on joue à travers un filtre différent et permet donc de travailler les aspects relationnels. Il active les compétences autant en termes de savoir-être que de savoir-faire.

Il est également utilisé pour travailler la dynamique et les relations familiales.

V. LA SUPERVISION ET LA FORMATION CONTINUE

Les nouveaux travailleurs sont invités à suivre la formation de base spécifique au secteur de l'aide à la jeunesse.

Un plan global de formation quinquennal est partagé et évalué lors du Conseil Educatif. Le contenu est déterminé lors du conseil éducatif.

Une formation générale peut être organisée. D'autres formations peuvent être envisagées : colloques, journées d'étude, ...

Il existe donc différents types de formation :

- Individuelle : répond à un besoin d'un travailleur
- Groupe : répond à un besoin de minimum 2 travailleurs ou d'une équipe entière.
- Collective : répond aux besoins de travailleurs d'équipes différentes. Cela concerne minimum 10 travailleurs.
- Service interne ou externe : suivant le thème demandé et les compétences recensées au sein de l'Amarrage, la formation sera organisée en interne ou en externe.

Dans le cadre de ce plan de formation, la direction reste ouverte à toute proposition des travailleurs.

Procédure interne de demande de formation

Les *demandes* sont faites à la direction pédagogique via un document ad-hoc. Elles doivent avoir fait l'objet d'un accord d'opportunité du responsable hiérarchique. Ensuite, la direction pédagogique donne son accord et fixe les modalités avec le travailleur.

A l'issue de la formation, le travailleur complète un *compte-rendu* (évaluation de la formation suivie). Cette fiche est remise à la direction pédagogique et *partagée* avec l'équipe lors d'une réunion pédagogique.

Sur base de l'ensemble de ces fiches, la direction dresse un tableau synthétique qui sera présenté lors du conseil éducatif.

Cette mise en commun doit permettre de faire évoluer le plan de formation.

L'Amarrage organise également une formation interne pour les nouveaux travailleurs.

Plusieurs étapes pour cette formation :

- Accueil/information par le responsable
- Tutorat : le nouveau travailleur est mis en lien avec son parrain (un travailleur d'un autre service qui veillera à intégrer le nouveau travailleur et lui fera visiter les différents sites)
- Moments de rencontre : important que le nouveau travailleur participe aux différents « moments » Amarrage
- Formation en thérapie brève
- Sensibilisation aux référentiels de base
- « Formation interne » : Après 4 mois, deux demi-jours de formation donnés par les responsables (différents thèmes) sont organisés

Les supervisions

Chaque équipe est supervisée à la demande dans le cas d'une situation problématique tant au niveau de l'équipe que concernant un jeune. Dans ce cas, les problèmes soulevés sont d'abord analysés en équipe, en réunion pédagogique, avec la directrice pédagogique et/ou avec le directeur général avant de faire appel à une supervision extérieure. La supervision peut également être mise en place afin d'accompagner l'émergence d'un nouveau projet ou l'adaptation du projet pédagogique. Les modalités sont fixées entre la direction pédagogique et le directeur général.

VI. MODALITES D'EVALUATION A L'USAGE INTERNE DU SERVICE

Les modalités d'évaluation à l'usage interne du service seront abordées dans les différentes équipes de l'Amarrage, au moins une fois par an. Chaque équipe est liée à un projet et est constituée d'éducateurs et d'intervenants psycho-sociaux. Les réunions sont animées par la direction pédagogique et elles s'articulent autour du Projet Educatif. La synthèse des réflexions sera retranscrite dans une note qui sera transmise à la direction générale.

Tous les deux ans, lors du conseil éducatif, un bilan sera dressé par la direction générale et fera l'objet d'une réflexion avec l'ensemble du personnel.

En fonction de cette évaluation, des aménagements pourront être proposés afin d'améliorer le fonctionnement relatif au point dont il est question ci-dessus. Au minimum 3 propositions seront retenues par l'ensemble du personnel et seront intégrées au dispositif. Les décisions sont fixées dans une note classée sur le serveur.

VII. MODALITES D'ORGANISATION DE LA PAROLE DES BENEFICIAIRES

L'avis des bénéficiaires est recueilli de différentes manières et suivant les bénéficiaires :

Pour les jeunes la parole est relayée par le biais des entretiens psycho-sociaux, les réunions de jeunes et les contacts avec l'équipe au quotidien.

Pour les familles, leur parole est entendue lors des moments de rencontres formels fixés par le rythme des rapports à envoyer aux mandants et des contacts avec l'équipe au quotidien. A leur demande, leur avis est ajouté au rapport.

Toute autre observation, de la part de la famille, concernant le fonctionnement du service et des besoins de l'enfant sera notée et partagée lors de la réunion annuelle prévue au sein de chaque projet.

Ces observations sont rassemblées sur le serveur :

- Au niveau psycho-social, un classeur a été créé et recueille les réflexions et apports des familles quant à la qualité de la prise en charge de leur enfant et leurs éventuelles propositions d'amélioration du service. Un questionnaire a été créé à cette intention et est proposé aux familles en fin de prise en charge.
- Au niveau éducatif, chaque projet recueille également dans un cahier les réflexions, critiques et propositions d'amélioration relevées par les jeunes. Cela se fait au travers de moments informels (quotidien, activités, camps, ...) et formels (réunions de jeunes, entretiens, ...).

VIII. LES MISSIONS D'HEBERGEMENT

1. Critères d'admission et de refus :

- Être mandaté par le SAJ, SPJ ou le TJ
- Avoir entre 3 et 18 ans
- Répondre aux normes des capacités réservées
- Accepter les règles de vie de la maison d'accueil
- Ne pas nécessiter un encadrement thérapeutique interne et continu avéré
- Avoir un projet scolaire ou de formation ou accepter de construire avec l'équipe un projet de type occupationnel/formatif/scolaire

2. Procédure d'admission

La demande d'admission se fait à la direction pédagogique. Celle-ci veille à ce que les conditions soient réunies et s'informe sur la situation du jeune en fonction des éléments objectifs définis par l'équipe éducative. Ces éléments permettent de maintenir l'équilibre du groupe de jeunes au sein de la maison.

Une procédure d'accueil plus rapide peut être envisagée en fonction de la réactivité nécessaire à la situation.

L'intervenant psychosocial démarre alors la procédure d'accueil en prenant, auprès de l'autorité mandante, des informations sur l'historique de la décision, les faits qui y ont conduit et les attentes du mandant. Celui-ci s'intéresse plus particulièrement :

- À ce qui pose problème aujourd'hui et ce qui a déjà été essayé ?
- Aux raisons qui ont motivé le mandant à faire appel au projet. Que pouvons-nous apporter au jeune ? Quel changement concret attend le mandant ?
- Aux autres services et/ou personnes qui interviennent dans la situation ?

L'ensemble de ces informations sont ramenées en réunion pédagogique et permettent de définir les premières balises de la prise en charge.

Premier contact à la maison avec le responsable et l'éducateur garant, le jeune et sa famille. Cette étape permet à l'équipe éducative :

- De présenter le projet
- De faire visiter les lieux
- D'expliquer le fonctionnement et les règles de vie en communauté
- D'entendre le jeune et ses proches sur ce qui pose problème et les changements attendus

Chacun des intéressés sera vu séparément par l'intervenant psychosocial afin qu'ils puissent s'exprimer sur le projet mis en place, leurs craintes, leurs attentes, les changements attendus.

Confirmation de la demande dans un délai fixé ensemble par le jeune, la famille ou le mandant selon que nous nous trouvons dans une situation d'aide acceptée ou d'aide contrainte.

Réunion de formalisation chez le mandant

Sont présents : les garants éducatif et psychosocial. Le psychosocial est responsable d'atteindre les objectifs suivants :

- Obtenir un mandat le plus clair et concret possible
- Présenter le rôle de chacun dans l'institution
- Accepter officiellement l'entrée du jeune.

Projet de travail

Sont présents : l'intervenant psychosocial, l'éducateur garant, la famille et le jeune.

Suite à la réunion de formalisation, nous élaborons un projet écrit de travail, sur base des objectifs du mandat, avec les parents et le jeune à partir de leurs propositions en leur rappelant l'importance de leur présence et leurs ressources. Au-delà des engagements concrets, nous cherchons ensemble des pistes de travail. Nous cherchons également avec eux d'autres personnes-ressources pour le jeune.

2. Objectifs spécifiques aux projets d'hébergement

- Organiser l'accueil collectif et l'éducation des jeunes qui nécessitent une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial de vie
- Mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion dans leur milieu de vie des jeunes suite à une période d'hébergement
- Mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de l'accompagnement du jeune et de sa famille dans son milieu de vie
- Assurer la supervision ainsi que l'encadrement pédagogique et social de jeunes qui vivent en logement autonome suite à l'hébergement

3. Organisation des structures d'hébergement

Chacun des 3 projets d'hébergement bénéficie d'une structure verticale mixte et d'un espace en semi-autonomie pour des adolescents à partir de 15 ans qui sont dans un processus de responsabilisation.

Le PEP Amarrage hébergement assure le fonctionnement du projet 365 jours par an, 24h sur 24.

Structure verticale mixte classique : repères méthodologiques spécifiques

Organisation de la journée

Dans les trois structures, en journée, les jeunes sont, en règle générale, scolarisés (si un jeune n'est pas scolarisé, Amarrage propose des stages actions ou un centre de jour). La journée type, en période scolaire, se déroule donc comme suit : lever, petit déjeuner, préparation du pique-

nique, départ pour l'école, retour d'école, goûter, travail scolaire, tâches, rendez-vous ou activités extra-scolaires divers, souper, vaisselle, douches, soirée (en fonction de l'âge : jeux, ordinateurs, tv, ...), coucher.

Pour le mercredi : idem avec davantage d'activités extra-scolaires et sorties en fonction de l'âge.

Pour les week-ends, en fonction du PEI de chaque enfant, retours en famille ou chez des familiers, activités diverses organisées par les éducateurs, participation à des activités extérieures (mouvements de jeunesse, match de foot, ...).

A cela, s'ajoutent les rituels comme les fêtes d'anniversaire, l'accueil d'un nouveau jeune, la fête de départ d'un jeune, ...

Lors des vacances scolaires, outre les retours en famille, quand cela est possible et en accord avec le mandant, les jeunes ont l'occasion de participer à divers camps organisés soit par l'Amarrage, soit par le réseau extérieur (mouvement de jeunesse, stage sportif, ...). Lorsqu'il n'y a pas de camp, diverses activités de loisirs sont organisées par l'équipe éducative en fonction des desideratas de chacun.

Réunions de jeunes

Chaque structure organise des réunions de jeunes. Ces réunions sont l'occasion de travailler plusieurs points en termes de savoir-être : l'écoute, la solidarité, l'apprentissage du vivre ensemble, le renforcement positif, la valorisation, le respect de soi et de l'autre. Chaque équipe dispose de plusieurs outils permettant de travailler ces valeurs. Ces réunions offrent également aux jeunes la possibilité de s'exprimer par rapport au fonctionnement de la maison dans un cadre formel et être ainsi acteur de changement éventuel des règles de vie et donc être davantage preneur de ces règles. Le compte-rendu de ces réunions est répertorié dans un classeur informatique et permet de nourrir les réflexions de l'équipe quant aux améliorations de son dispositif.

Outils méthodologiques spécifiques aux maisons d'hébergement

- La responsabilité et l'implication de chacun (jeunes et éducateurs) dans la bonne marche de la maison (tâches, courses, repas, vaisselle, ...), en fonction de son âge.
- La structure verticale mixte permet aux plus grands d'aider les plus jeunes (soutenir leurs apprentissages, leur montrer l'exemple, leur donner un coup de main, jouer avec eux, ...) et développer ainsi des valeurs de solidarité et de responsabilisation et aux plus petits de bénéficier d'un coup de pouce de leurs aînés qui les tirent vers le haut.
- Le côté « familial » propre à l'historique de l'Amarrage qui offre l'accompagnement le plus individualisé possible à chaque enfant ainsi qu'un environnement le moins « institutionnalisé » possible
- L'ouverture vers le réseau afin de permettre aux jeunes de multiplier les expériences valorisantes et les piliers de résilience

Pratiques symboliques

Le passage en hébergement marque un temps dans la vie du jeune et de sa famille. Une attention particulière sera apportée à l'entrée et au départ du jeune afin que la transition et les relais soient prêts pour lui assurer une continuité dans son parcours. Les équipes organisent une fête de départ. Le jeune garde des traces de son passage en institution : photos, objets divers, ... Après leur départ, la porte reste toujours ouverte lui permettant ainsi de venir dire bonjour, demander un conseil, ...

Structure de semi-autonomie

Chaque maison d'hébergement dispose d'un espace de semi-autonomie permettant à des jeunes entre 15 et 18 ans de développer leurs compétences pour aller vers davantage de responsabilisation. Au terme de leur passage dans la maison, certains jeunes partiront en kot, d'autres retourneront en famille, d'autres peuvent être réorientés ailleurs, ... en fonction du mandat et de l'évolution de chacun.

Une des particularités de cet outil est qu'il n'y a pas d'éducateur la nuit dans cet espace (qui se trouve accolé ou à quelques mètres de la maison principale). Pour chaque jeune, la demande est donc d'abord travaillée avec le mandant qui estime ou non la capacité du jeune à s'inscrire dans ce type de projet. Dès l'entretien d'admission, les jeunes sont responsabilisés par rapport à ce placement qui leur demande engagement, implication et responsabilisation. Le fonctionnement de cet espace leur est expliqué ainsi qu'à leur famille qui marquent leur accord et s'engagent à respecter le cadre du projet.

Lors de la période de placement, le travail vise à permettre au jeune de développer ses ressources et compétences pour construire un projet qui fasse sens pour lui. Cela est travaillé au travers d'objectifs très concrets, en termes d'autonomie fonctionnelle (utilisation de l'outil EVA GOA), et d'objectifs de savoir-être.

L'éducateur se place « à côté » du jeune : il est très présent dans un premier temps afin de mettre le cadre, sécuriser le jeune et créer l'accroche relationnelle. Par la suite, il est toujours présent mais laisse de plus en plus de marge de manœuvre au jeune, en fonction de l'avancée du travail (prendre un rdv médical, gérer ses lessives, courses, ...) afin de renforcer ses compétences.

L'articulation entre le travail éducatif et psycho-social est similaire à celui des structures classiques.

Le travail avec la famille également ; il sera toutefois apporté une attention particulière, si le jeune s'oriente vers un projet d'autonomie, à le réaliser, dans la mesure du possible, en collaboration avec la famille afin que ceux-ci restent présents pour leur enfant.

Le travail avec le réseau est particulièrement développé dans ces projets car les équipes travaillent avec des jeunes qui s'approchent de leur majorité et pour lesquels, cette nouvelle étape est source de nombreux changements : nouvelle situation administrative, scolarité / formation / emploi, logement, ... Les équipes éducatives ont développé un important réseau (collaboration avec les CPAS, maisons médicales, maisons de l'emploi, société de logements sociaux, ...) lié à cette tranche d'âge et se partagent leurs recettes et outils.

Lors de l'accueil et de la sortie d'un jeune, les mêmes rituels qu'en structure classique sont utilisés. Si le jeune part en kot, l'équipe l'accompagne dans l'aménagement matériel de son nouveau logement (recherche de meubles, d'électroménagers, ...).

4. Travail dans le cadre d'une mise en autonomie

Avant le départ en kot, dès que le mandant a décidé du projet de mise en autonomie, l'accompagnement du jeune se déroule comme suit :

Travail éducatif

- Clarification des possibilités pour la garantie locative (famille, CPAS, compte bloqué, ...), de l'attribution des allocations familiales
- Prise en charge autonome et systématique par le jeune de tâches quotidiennes : lessives, repassage, nettoyage de sa chambre, préparation d'un repas par semaine, prise en charge de la gestion de ses trajets (achat abonnement, horaires...) et travail dans la continuité par rapport à certains points éducatifs qui posent plus ou moins problème au jeune : scolarité, hygiène, santé...
- Confronter la vie en kot dans l'imaginaire du jeune à la réalité amenée par l'éducateur (notamment via l'outil Eva Goa)
- Trouver un kot et ouvrir un compte en banque
- Repérage de l'environnement : transports en commun, AMO, horaire de bus, wasserette, pharmacie, médecin, banque, bureau info ville...
- Développement d'un réseau professionnel plus spécifique tel que :
 - . Planning familial
 - . Infor-jeunes, services de solidarité
 - . AMO
 - . Centre de guidance
 - . Médecins qui pratiquent le tiers payant – maison médicale
 - . Agence immobilière sociale – logements sociaux
 - . Syndicat d'initiative
 - . Lieux culturels – art 27
 - . Magasins intéressants (Aldi, Lidl...)

Après la formalisation, les garants et le jeune établissent un projet qui est envoyé au mandant pour accord. Il est basé sur les demandes du mandant, nos exigences minimales d'accompagnement et les demandes d'aide du jeune.

Il définit le travail qui sera effectué avec le jeune par la suite. Ce projet sera revu en fonction de l'évolution du jeune en accord avec le mandant.

Travail psycho-social

Le garant psycho-social travaille avec le jeune, en entretien, les points suivants :

Quelles sont les ressources dont le jeune dispose au niveau humain ?

Quel est le soutien de ses parents ? Quelle place ont-ils dans son nouveau projet ?

A-t-il des craintes par rapport à la solitude ? Il semble important de ne pas amener des craintes au jeune mais de l'entendre dans sa position à ce moment-là. Le jeune reviendra plus facilement avec ses craintes par la suite, s'il n'a pas le sentiment de devoir donner raison à l'adulte qui lui avait « prêté » ces difficultés. Laisser la porte ouverte : « OK, si ça te pose problème un jour, on pourra en parler... ».

Au moment du départ en kot et de la concrétisation du projet

Travail éducatif

Le travail éducatif consiste à :

- Seconder le jeune dans ses démarches concernant sa scolarité
- Responsabiliser le jeune dans sa manière de gérer sa scolarité
- Soutenir le jeune dans son projet de formation professionnelle
- Accompagner le jeune dans la réalisation de son projet avec toutes les conditions et contraintes qu'implique un tel projet, à savoir : la gestion du temps, la gestion de la solitude, la gestion de ses loisirs, la gestion budgétaire, la gestion matérielle de son appartement, la gestion de sa santé physique et mentale, la gestion de ses relations, ...
- Accompagner le jeune dans ses démarches administratives, aider le jeune à épargner en vue d'un projet particulier (garantie locative d'un futur logement, voyage...,) et à l'approche de sa majorité, veiller à la continuité de ses revenus

Ces points seront travaillés à travers deux contacts éducatifs par semaine minimum (dont un dans le lieu de vie du jeune) durant les deux premiers mois et le maintien d'un contact éducatif hebdomadaire minimum durant toute la période du mandat de mise en autonomie. Certains points sont approfondis et généralisés pour l'ensemble des jeunes, d'autres sont travaillés en fonction du jeune.

Travail psycho-social

Le travail psycho-social consiste à :

- Soutenir et encourager le jeune à gérer ses contacts avec sa famille
- Mettre en place des entretiens familiaux entre le jeune et ses parents, entre le jeune et ses familiers, en fonction du mandat et du projet de travail

- Permettre au jeune de s'épanouir dans sa relation avec son ami(e) tout en veillant à ce qu'il ne s'inscrive pas dans un processus de dépendance par rapport à lui/elle et qu'il puisse garder son propre projet personnel
- Au vu de l'approche de sa majorité, examiner avec le jeune l'opportunité d'introduire une demande de prolongation d'aide au niveau du S.A.J.

Des moments de parole et d'écoute par l'intervenant psycho-social ont lieu au rythme d'une fois toutes les deux semaines les deux premiers mois et ensuite au minimum une fois par mois. Ces entretiens n'ont pas de contenu prédéfini et partiront des difficultés ou des problèmes amenés par le jeune en vue de l'aider à faire évoluer les choses de manière constructive.

Des entretiens en co-intervention pourront avoir lieu à la demande d'un intervenant, du jeune ou suite à une réflexion en réunion pédagogique.

5. Travail dans le cadre d'une réinsertion familiale

La préparation d'une réinsertion familiale se construit en plusieurs temps. En fonction de l'évolution de la situation et en accord avec le mandant, ce projet se construit progressivement. Les retours en famille (vacances, week-end, jours de semaine, ...) sont augmentés petit à petit afin de permettre aux intéressés de se responsabiliser de plus en plus en vue de cette nouvelle étape. Ces augmentations de contact sont décidées avec le mandant et les bénéficiaires sur base de différents critères : mise en place du réseau, échéances scolaires, capacité d'autonomie des bénéficiaires face aux difficultés rencontrées, ... Le projet de travail est régulièrement actualisé afin que l'implication de l'équipe s'efface petit à petit au profit de celle de la famille (rendez-vous divers, cadre en famille, recentrage géographique éventuel - au niveau de la scolarité, des activités -, ...).

Un entretien de préparation en vue de la réinsertion, avant le rendez-vous chez le mandant, permet de réfléchir ensemble aux questions suivantes et de faire de la famille un allié dans ce projet :

- Quelles sont les demandes du jeune, des parents ?
- Quels sont les changements attendus ?
- Quelle aide attendent-ils de l'équipe ?
- Quelles sont les ressources et fragilités de la situation ?

Le rendez-vous chez le mandant permet de spécifier les attentes de ce dernier. Nous veillons à obtenir un mandat clair, concret et réaliste qui permet d'évaluer régulièrement l'avancée du travail sur base d'objectifs qui fassent sens pour chacun.

Le projet de travail est actualisé en fonction des attentes du mandant et des demandes de la famille/jeune.

Au niveau du travail éducatif, l'équipe veille tout au long du placement et lors de la phase de réinsertion à développer la relation de confiance avec le jeune et sa famille.

Les contacts éducatifs ont pour objectif de maintenir un lien afin de permettre l'expression des difficultés, de les travailler de manière constructive et de valoriser et encourager ce qui va bien.

Ces contacts se passent comme suit :

- Au minimum, deux contacts (dont un de visu) par semaine les deux premiers mois et un contact par semaine les mois suivants avec l'objectif des laisser faire aux parents tout ce qu'ils peuvent : suivi scolaire, mise en place de relais (école de devoirs, AMO, suivi médical, ...), organisation des loisirs et vacances, gestion du quotidien, ... La place de l'éducateur s'efface progressivement au profit de celle de la famille et des autres ressources.

L'intervenant psycho-social organise des entretiens à rythme régulier, au minimum une fois par mois avec le jeune seul et une fois par mois avec la famille seule :

- Constater ce qui fonctionne
- Réfléchir ensemble aux problèmes qui se posent
- Ramener les objectifs du mandat
- Travailler ensemble ce qui est amené dans les entretiens individuels, si cela a une utilité pour provoquer un changement.

En fonction des situations et de la pertinence, ces entretiens peuvent se faire en co-intervention, à minima, pour les entretiens de préparation des rapports.

Le travail avec le réseau, dans le cadre d'une réinsertion familiale est particulièrement travaillé. Il a pour objectifs de :

- Rechercher des partenaires locaux (ou activer les partenaires déjà présents) en lien avec les demandes et fragilités des situations et établir le contact entre eux, l'équipe, la famille/le jeune dans un travail de mise en confiance
- Rendre la place de l'équipe de moins en moins nécessaire au profit de relais proches du lieu de vie des intéressés, en fonction des besoins exprimés
- Faire confiance aux bénéficiaires dans leur capacité à être acteurs de leurs besoins en termes de demandes d'aide

6. Travail dans le cadre d'un double mandat

Avant d'avoir recours à un double mandat, nous privilégions l'utilisation des outils et ressources internes au service. Nos réflexions sont partagées avec le mandant et amenées progressivement en fonction de l'évolution de la situation.

Toute action sollicitant la prise en charge momentanée du jeune par un autre projet du service se fait en accord avec le mandant.

La pratique du double mandat est exceptionnelle. Dans ces cas-là, l'équipe reste en contact avec le jeune, collabore avec l'autre service avec lequel il définit « qui fait quoi », toujours dans l'intérêt du jeune.

IX. LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE MILIEU DE VIE : PROJET CHENAL

1. Critères d'admission et de refus

Jeunes entre 12 et 18 ans qui connaissent une situation de difficulté ou de danger grave ou récurrente dans leur milieu de vie, être mandaté par le SAJ ou le SPJ de Nivelles.

Sinon, aucun critère de refus.

2. Procédure d'admission

Les demandes sont faites au responsable de service par l'autorité mandante et sont traitées par ordre d'arrivée. Cependant, le mandant se réserve le droit de prioriser une situation plutôt qu'une autre en fonction de l'urgence. Une exception est faite pour d'anciennes situations pour lesquelles le mandant ré-interpelle l'équipe pour une « piqûre de rappel ». Dans ce cas-là, ces situations peuvent être prioritaires. La prise en charge est alors immédiate, sans passer par la liste de demandes reçues.

La prise en charge est effective après un rendez-vous de formalisation chez le mandant et la première intervention de l'équipe est assurée dès réception du mandat, 48h au plus tard après le rendez-vous de formalisation.

3. Objectifs du projet et modalités d'intervention

Le Chenal a pour mission d'apporter une aide rapide, intensive et inconditionnelle aux jeunes, aux familles, familiers, accueillants, institutions qui connaissent une situation de difficulté ou danger grave ou récurrente dans leur milieu de vie.

Le projet se veut être un service généraliste de terrain proposant des réponses diversifiées à des problématiques de jeunes en situation de tension aigue momentanée ou chronique dans leur milieu de vie.

Le service est ouvert toute l'année, du lundi au vendredi avec la possibilité, si nécessaire, d'intervenir le samedi matin en cas d'urgence, et en fonction des possibilités, à tout moment.

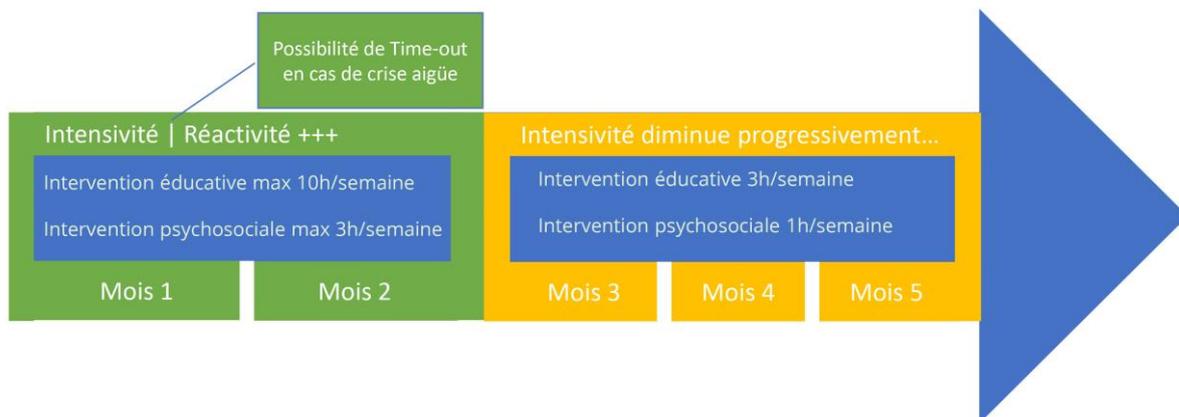
Afin de travailler de manière intensive et réactive, l'équipe montre une grande souplesse horaire qui offre une réponse adaptée à ce qui se passe « ici et maintenant ».

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Diminuer rapidement l'intensité des tensions qui surviennent dans le milieu de vie, voire y mettre fin

- Apporter des réponses diversifiées pour accompagner au mieux le jeune et son entourage
- Augmenter l'intervalle temps entre les moments de tension, pour les rendre acceptables et gérables par ses acteurs
- Prendre en compte la vision de chaque personne du système pertinent afin d'offrir un regard différent et dégager, en cohérence et en accord avec les intéressés, des objectifs et pistes de travail
- Eviter un placement ou si celui-ci est inéluctable, travailler avec la famille pour que cette issue soit vécue de la manière la plus positive possible
- En collaboration avec le mandant et les bénéficiaires, réfléchir à l'après-Chenal et accompagner les bénéficiaires vers des éventuels relais ou pistes réfléchies ensemble

Le projet poursuit essentiellement une approche globale socio-éducative en offrant une intervention inconditionnelle, rapide, réactive, souple et intensive. La durée de prise en charge est de 5 mois maximum.



L'équipe travaille presque exclusivement dans le milieu du jeune de manière intensive. En effet, durant les deux premiers mois de prise en charge, chaque situation peut bénéficier d'une intervention éducative de maximum 10h/semaine et d'une intervention psycho-sociale de maximum 3h/semaine.

En cas de crise aiguë durant cette phase, avec l'accord du mandant, l'équipe met en place un time out. Celui-ci dure de 24 à 72h prend différentes formes : séjour chez un partenaire (lieu où le jeune peut être utile et actif en journée ; en fonction de la situation, l'éducateur peut passer la nuit avec lui et l'accompagner durant la journée), randonnée, hébergement chez un des partenaires de l'Amarrage avec l'éducateur garant, séjour dans un des foyers de l'Amarrage.

A partir du 3^{ème} mois, les interventions éducative et psycho-sociale peuvent aller respectivement jusqu'à 3h et 1h/semaine.

Si le jeune n'est pas scolarisé, l'équipe lui propose un des outils de l'Amarrage que sont le stage action ou le centre de jour.

Enfin, l'outil de travail incontournable de l'équipe éducative est l'accroche relationnelle. Pour ce faire, l'éducateur veille à faire des choses avec le jeune telle qu'une activité sportive ou culturelle. Cette accroche a pour objectif de créer du lien permettant ainsi d'instaurer un climat de confiance et ouvrir des pistes de solution. L'éducateur est créatif et utilise différents créneaux pour développer cette accroche.

Indépendamment de la nécessité d'un éloignement lors d'un moment de crise, l'éducateur crée également cette accroche relationnelle via un time-out de 24h ce qui permet d'observer et d'échanger avec le jeune en dehors de son contexte familial.

Travail en réseau spécifique au projet

Le service agit en étroite collaboration avec les mandants (conseillers, directeurs et délégués) afin de travailler en cohérence et avec réactivité pour apporter des réponses « sur-mesure » à chaque situation.

En outre, le travail en réseau est particulièrement développé dans le projet du Chenal. Le réseau de proximité est privilégié.

Dans un premier temps, les interventions de l'équipe ont pour objectif d'explorer dans l'environnement et le réseau du jeune toute personne ressource pouvant servir d'intermédiaire et de relais dans la situation.

Durant l'intervention, l'équipe travaille en collaboration avec le réseau existant afin de le maintenir mobilisé et, en fonction des demandes et objectifs, recherche et établit le lien avec des partenaires relais en vue de la fin de la prise en charge.

X. LES MISSIONS DES SEJOURS EDUCATIFS DE RUPTURE : CAP SOLIDARITE

1. Critères d'admission et de refus

Le projet s'adresse à des jeunes, filles ou garçons, entre 15 et 18 ans, poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction (50% des prises en charge), en difficulté ou en danger (50% des prises en charge), qui nécessitent une aide spécialisée, pour lesquels d'autres mesures ont été tentées et qui ont besoin d'un éloignement temporaire. En plus, ils doivent :

- Être preneurs d'un projet de rupture et d'un échange interculturel
- Adhérer au programme et s'engager à participer à l'action développée. Cette adhésion qui demande un minimum de désir, d'envie et d'accord est nécessaire. L'expérience est rude, les responsabilités du service sont grandes, l'engagement du jeune a donc son importance. L'adhésion des responsables légaux est également nécessaire, le Juge pouvant s'y substituer en cas de refus ou de défaillance
- Avoir la capacité de vivre cette expérience « déracinante », déstabilisante, reconstructrice
- Avoir les aptitudes physiques et l'équilibre psychique minimum nécessaire pour accomplir les tâches relevant de la mise en place concrète du projet : certificat médical complet certifiant d'une santé physique générale compatible avec le projet (en plus de tous les vaccins)
- Avoir besoin d'un éloignement du milieu de vie et d'une rupture

Le projet n'est pas outillé et n'est pas adéquat pour la prise en charge de jeunes qui nécessitent un accompagnement thérapeutique continu avéré et/ou qui effectuent des passages à l'acte réguliers avec violences graves. En cas de mise en danger de l'intégrité du jeune dans le pays d'accueil, le service se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Caractéristiques des problématiques prises en charge

De manière générale, les caractéristiques des jeunes pris en charge sont les suivantes :

- Jeunes présentant des fragilités personnelles, en difficulté de relations ou en rupture avec leurs familles, éprouvant des problèmes de scolarité (décrochage scolaire, ...), de formation et d'intégration dans la société ;
- Jeunes qui connaissent des problématiques complexes, de discipline, en manque de repères et d'accroches et en situation de mal-être avec, pour beaucoup d'entre eux, une absence de motivation, de confiance en soi et de projet de vie ;
- Jeunes adoptant des comportements inadaptés parfois à risques ;
- Jeunes mettant en échec les autres types de prise en charge proposées par le dispositif de l'aide à la jeunesse.

Il n'existe pas d'emblée de critères définis nécessitant le retour prématuré d'un jeune. Néanmoins, cette possibilité pourra être envisagée par le responsable en collaboration avec la direction pour des situations pour lesquelles l'équipe estime avoir réalisé plusieurs tentatives et être au bout des solutions.

2. Procédure d'admission

Après une demande effectuée par les mandants, l'admission des jeunes candidats est effectuée par le responsable et l'intervenant(e) psychosocial(e) du projet Cap Solidarité. Elle est principalement effectuée sur base d'un minimum d'adhésion du jeune, de ses centres d'intérêt et de sa capacité à se situer dans un environnement communautaire, à accepter le déracinement et les contraintes qui en découlent.

Les étapes de la procédure sont les suivantes :

- Demande de prise en charge par le mandant auprès du responsable du projet Cap Solidarité. Dès cette demande, le responsable veille à ce que les conditions soient réunies et s'informe sur la situation scolaire et la motivation du jeune pour le projet. Le responsable s'intéresse plus particulièrement :
 - A ce qui pose problème aujourd'hui pour le jeune et si c'est un problème pour lui
 - Aux raisons qui ont motivé le mandant à faire appel au projet
 - A ce que le projet peut apporter au jeune
 - Aux comportements du jeune en institution et ou en famille par rapport à l'autorité
 - Aux autres personnes qui interviennent dans la situation
 - Aux possibilités de relais dans le réseau local du jeune

- Au vu de ces éléments, il sera décidé d'une date pour un premier entretien avec le jeune et sa famille qui a pour objectifs :
 - D'avoir un premier contact avec le responsable et l'intervenant psychosocial
 - D'apporter un complément d'information sur les modalités du projet (les règles de vie, les entretiens psychosociaux, le séjour de rupture, l'accompagnement au retour, ...)
 - De créer l'accroche minimale indispensable en vue de débiter une prise en charge dans le cadre spécifique d'un projet comme le projet de rupture
 - D'évaluer l'adéquation du projet à la situation dans laquelle le jeune se trouve

- Le jeune dispose ensuite d'un délai de 2 à 3 jours pour confirmer son intérêt pour le projet. Durant cette semaine, il pourra être amené à réaliser un second entretien avec l'équipe du projet. La réponse est relayée au mandant.

- Réunion pédagogique dans la semaine qui suit la réponse du jeune. Cette réunion comprend au minimum le responsable du projet, l'intervenant psychosocial et la direction pédagogique et/ou la direction générale. Cette réunion a pour objectif de prendre la décision d'admission et de préparer la table ronde chez le mandant. En cas de refus, nous informons le jeune et le mandant des raisons qui motivent cette décision.

- Réunion de formalisation chez le mandant, en présence du jeune, de sa famille et d'un intervenant du projet. Il s'agira de présenter les enjeux du séjour et de fixer le mandat (objectifs du séjour et de l'après-séjour) avec le mandant, le jeune et sa famille.

- Une fois mandaté, le service introduit une demande de reconnaissance de scolarité qui couvre l'ensemble de la période de prise en charge du jeune. La décision d'octroyer ou non la reconnaissance de scolarité est notifiée par la direction générale l'enseignement obligatoire.

3. Objectifs spécifiques au projet rupture

Le projet propose de travailler sur 3 catégories d'objectifs :

Objectifs de (re)socialisation

La prise de distance avec leur environnement et tout particulièrement leurs familles avec lesquelles ils sont souvent en conflit permet aux jeunes d'évaluer leur réel attachement affectif. Ils sont ainsi conduits à s'interroger sur leurs rapports aux autres, à ceux qui comptent pour eux, sur les liens familiaux ou amicaux qu'ils entretiennent dans leur lieu de vie habituel et sur les liens qu'ils tissent sur place.

Afin qu'au retour les jeunes puissent se ré-adapter à la vie en société et se ré-investir dans des relations saines avec leur entourage, le projet s'efforcera tout au long du processus

- D'améliorer les rapports entre les jeunes et les éducateurs ou les adultes,
- D'améliorer les rapports entre les jeunes et le monde extérieur
- De renforcer les mécanismes de solidarité et favoriser la vie collective

Objectifs individuels

L'expérience montre qu'insérer les jeunes dans un environnement inconnu les place dans une situation où leurs problématiques sociale, familiale et scolaire sont progressivement mises à distance et où ils peuvent mener une réflexion plus sereine, sans l'influence immédiate de leur entourage au sein duquel ils vivent leurs difficultés. L'éloignement leur permet de prendre du recul et d'être plus réalistes quant à leur situation personnelle.

Par ailleurs à travers la participation à des activités individuelles et collectives, le projet a l'ambition de permettre aux jeunes de se revaloriser et prendre conscience de leurs potentialités, de renforcer la confiance en eux, d'augmenter leur sens des responsabilités et le rôle actif de chacun d'entre eux en tant que citoyen.

L'expérience qui pourra s'avérer difficile devra permettre à chaque jeune de puiser dans ses ressources et de transformer l'énergie destructrice en une énergie constructive avec l'aide de son entourage.

Objectifs culturels

La confrontation à d'autres modes de vie et à d'autres schémas de pensée amène les jeunes à s'interroger sur leurs propres difficultés et parfois à les relativiser. Ces différents facteurs poussent donc les jeunes à réfléchir sur leur propre existence, leur propre identité et les valeurs qu'ils défendent.

Elargir les horizons des jeunes, les amener à vivre autre chose dans un contexte exceptionnel, leur faire découvrir de nouveaux décors, un nouvel environnement qu'ils doivent apprendre à apprivoiser constituent les objectifs culturels principaux.

4. Synthèse du projet

Présentation

Le projet Cap Solidarité est un projet éducatif de rupture qui propose à des jeunes adolescents de 15 à 18 ans en grande difficulté et en échec dans leur milieu de vie habituel d'opérer une coupure avec leur milieu et fonctionnement habituel, en vivant pendant quelques mois une expérience sociale et culturelle délocalisée en Europe ou en Afrique. Le projet se décline en 3 phases dont 1 mois maximum de préparation au séjour, 2 à 3 mois de séjour et 3 à 5 mois d'accompagnement au retour.

L'expérience d'éloignement et de rupture n'est pas une fin en soi mais constitue un moyen pour le jeune de se reconstruire, de s'interroger sur ce qu'il est, sur ses valeurs, sur la relation qu'il entretient avec les autres, la famille, les amis, de créer du lien et de le remobiliser sur son projet individuel, objectif central de l'action. Ce que le jeune va vivre durant son séjour de rupture doit donc pouvoir s'inscrire concrètement dans sa vie et trouver du sens pour lui au quotidien.

Phasage



C'est pourquoi, avant, pendant et après la rupture, l'orientation principale du projet sera axée sur la communication et le travail en réseau (avec la famille, les réseaux éducatifs et professionnels, les mandants, l'équipe éducative, l'entourage, etc.) dans lequel le jeune, sa famille et son entourage occupent une place essentielle.

- Dans la phase de préparation, le jeune se prépare sur le plan médical et administratif. Il bénéficie également d'une préparation à la rencontre interculturelle et prépare déjà son retour avec l'équipe éducative et psychosociale, en fonction des objectifs du mandat.
- Sur place, il est accueilli par un membre de l'équipe locale. Là, il s'intègre dans une famille d'accueil et travaille pour la communauté, est actif dans des ateliers professionnels et s'investit dans des projets de développement pour le village (sauf France). Le jeune est en contact avec un membre de l'équipe locale de 2 à 5 fois par semaine.
- Au retour, l'équipe accompagne le jeune dans la mise en place de son projet, en fonction du mandat qui aura été fixé et en étant attentif à ce que le jeune soit occupé dès son retour et qu'il valorise/partage son expérience auprès de son entourage.

Le projet est coordonné par un responsable en Belgique. Les équipes travaillent en permanente collaboration à travers des réunions de coordination et des échanges mail, téléphoniques et Skype afin d'assurer une cohérence éducative et psychosociale dans l'accompagnement des jeunes et de leurs familles avant, pendant et après le séjour.

5. Modalités spécifiques et méthodologie d'intervention avec le jeune

Phase I : Préparation

Une fois la demande acceptée, les différentes étapes de la préparation sont les suivantes :

- Elaboration du projet de travail avec le jeune, sa famille, l'intervenant psycho-social et l'intervenant éducatif ; ce projet détermine « qui fait quoi » dans la préparation et le suivi du jeune. Nous informons également les bénéficiaires des règles de vie et fonctionnement qui balisent notre projet tant en Belgique qu'à l'étranger
- Préparation administrative et sanitaire : l'équipe en Belgique entame un travail de préparation administrative (passeports, visa, achat des billets d'avion) et sanitaire (vaccins, préparation d'une trousse médicale, examen médical)
- Information et formation à l'interculturalité. Il s'agit de préparer les jeunes à leur immersion dans une autre culture et d'amorcer le dialogue interculturel.
- Préparation du projet de retour, avec le jeune et sa famille, en fonction du mandat donné au service
- Entretiens psychosociaux avec le jeune et avec sa famille pour amorcer le processus de changement
- Sensibilisation aux problématiques liées à l'hygiène et la sexualité
- Parrainage entre pairs (peer-coaching). Durant la phase de préparation, il y a systématiquement un échange entre un ancien jeune du projet et le nouveau jeune ; ces anciens jeunes sont « formés » à accompagner les jeunes en partance.
- Départ. Le jeune est conduit à l'aéroport par un membre de l'équipe de Cap Solidarité et par ses parents mais effectue le voyage seul. Il est accueilli à l'aéroport de destination par un membre de l'équipe dans le pays hôte.

Phase II : Séjour

Activités

Pendant son immersion, le jeune est actif et respecte le programme d'activité qui lui est communiqué chaque semaine par le référent local. Parmi les tâches du jeune :

- Il participe activement à la vie du village ou à la vie de famille en s'impliquant dans les activités quotidiennes tels que : tâches

ménagères, travail au champ, soins aux animaux, transformation des produits agricoles, ...

- Il s'engage dans des projets de développement locaux. En plus de s'investir humainement dans un projet, Cap Solidarité propose au jeune d'investir une partie de son argent de poche pour la réalisation d'un projet concret. Exemples de projets réalisés : construction de bancs pour l'école primaire ou maternelle, construction d'une paillotte pour protéger les femmes de la pluie et du soleil lors du marché, rénovation d'un centre de santé, réparation d'un puits, ...
- Il participe à des ateliers professionnels auprès d'artisans locaux ou de collectivités locales tels que : menuisiers, maçons, coiffeurs, soudeurs, mécaniciens, école, orphelinat, centre de santé, ... Les jeunes sont actifs en tant qu'apprenti dans le but d'améliorer leurs savoir-faire et leur savoir-être. Des responsabilités leur sont progressivement confiées afin qu'ils prennent confiance en eux.
- Il participe à des journées de découverte éducatives, sportives et culturelles thématiques (histoire du pays, faune et flore du pays, traditions, etc.).
- En fonction de son potentiel, chaque jeune propose la mise en place d'activités pour le village. Exemples d'activités : animations pour les enfants, entraînements sportifs, rattrapage scolaire pour les enfants du primaire, ... C'est une occasion pour le jeune de développer des nouvelles compétences et de prendre des responsabilités.
- Lorsque le jeune quitte le village à la fin des trois mois, une cérémonie de remerciement est organisée. Il s'agit d'un rituel où le jeune peut s'exprimer devant tout le village pour les remercier et remettre son projet de développement.

Travail en Belgique

L'équipe en Belgique maintient le contact avec la famille pendant le séjour du jeune. Ce travail a pour but de faciliter le retour du jeune dans son milieu habituel de vie. Toujours dans le but de préparer le retour du jeune, l'équipe éducative accompagne également les parents dans des démarches concrètes.

Accompagnement dans le pays d'accueil

- L'éducateur garant (ou la personne relais) du jeune l'accompagne personnellement dans le village durant toute la durée de son séjour et le rencontre entre 2 à 5 fois par semaine. Cela permet de travailler les difficultés du jeune et l'aide à concevoir ce qu'il veut mettre en place de différent en Belgique. En effet, il est important de profiter de l'effet de

surprise qui a été provoqué sur le jeune par la rupture et le changement de contexte pour le faire réfléchir à son mode de fonctionnement, son environnement social, familial et institutionnel en Belgique.

- L'éducateur garant ou la personne relais sont aussi le contact privilégié entre Cap Solidarité et la famille.
- Le coordinateur local ou la personne relais passe en moyenne 1 fois par semaine dans la famille pour rencontrer le jeune. Il veille à la mise en œuvre du Projet Educatif Individualisé du jeune.

Phase III : Accompagnement et consolidation du projet du jeune

Cette phase d'accompagnement et de consolidation du projet du jeune s'étale sur une durée de 3 à 5 mois.

Elle permet aux pôles éducatif et psychosocial en Belgique de suivre le jeune dans la réalisation de ses projets. Ce travail implique une coordination étroite avec la famille et le mandant, ainsi que la construction de partenariats.

Le séjour de rupture n'est qu'une étape dans la remobilisation du jeune et le retour au monde quotidien peut constituer un passage délicat et difficile à vivre. C'est pourquoi l'accompagnement du jeune et de sa famille est crucial pour faciliter la transition.

Quelques étapes clé dans ce processus de suivi sont présentées ci-dessous :

- Le garant éducatif, en Belgique, est présent à l'aéroport le jour de retour. C'est un moment souvent de grande émotion qui permet de renforcer le lien entre l'éducateur et jeune, ainsi qu'entre l'éducateur et la famille.
- Débriefing de l'expérience chez le mandant dans la semaine suivant le retour du jeune, afin de fixer les objectifs de travail.
- Entretiens psycho-sociaux réguliers avec le jeune et sa famille. Ces entretiens offrent l'occasion aux intéressés d'être soutenus par rapport aux objectifs fixés et de leur offrir un cadre pour parler de ce qu'ils vivent de positif ou de difficile.
- Travail éducatif : Appui à la mise en œuvre du projet en fonction du mandat et mise en place de relais pour l'avenir.
Concrètement, l'équipe belge apporte son appui au jeune dans les domaines : administratif (démarches, CPAS, mutuelle, ...), gestion du quotidien (gestion temps, budget, espace, santé, recherche logement, gestion des relations), scolaire et professionnel (inscription, orientation, aide scolaire, ...).
Plus particulièrement, au niveau scolaire, l'éducateur construit avec le jeune une série de relais. Dès son retour et en fonction de son projet de

vie, le jeune est intégré dans des activités scolaires et/ou de formation. A cet effet, l'équipe travaille en étroite collaboration avec les structures scolaires, de formation et d'insertions professionnelles telles que les centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA), les Entreprises de Formation par le Travail (EFT), et l'IFAPME.

Les jeunes peuvent également bénéficier des outils Centre de Jour et Stage-action.

- Valorisation d'expérience du jeune avec son entourage. Le projet suggère qu'à son retour le jeune parle de son expérience en organisant une rencontre avec sa famille, ses amis, son parrain ou d'autres personnes qui comptent pour lui.

6. Méthodologie d'intervention avec la famille

Préparation

La famille est présente lors de la réunion de formalisation chez le mandant. Ensuite la famille est associée aux démarches du jeune et à la mise en place d'un projet pour le retour. Les quelques étapes clés sont les suivantes :

- Elaboration du projet de travail et participation, dans la mesure du possible, à la réalisation des démarches administratives, sanitaire et de préparation du jeune à son départ (achats divers).
- Entretiens psychosociaux avec la famille pour amorcer le processus de changement et la préparation du projet de retour en fonction du mandat donné au service.

Séjour

Durant le séjour du jeune, l'équipe éducative et psychosociale belge réalise un travail relationnel avec les parents, l'entourage et/ou des institutions partenaires, et les mandants. Ces échanges ont pour objectif de préparer au mieux le retour du jeune. D'une part, l'éducateur réalise des démarches concrètes avec la famille. D'autre part, l'intervenant psychosocial travaille sur le changement de regard induit par la rupture.

Clôture

Au retour du jeune, l'équipe a pour rôle de poursuivre les contacts avec la famille sur la base des objectifs fixés avant et pendant le séjour. A cet effet, un accompagnement psychosocial régulier est assuré en fonction du mandat et des pistes décidées lors des réunions pédagogiques. Quant à l'éducateur, il continue à réaliser des démarches concrètes avec la famille.

Modalités d'information aux jeunes et aux familles

Un document d'information est remis aux parents, aux jeunes, aux personnes investies de l'autorité parentale, les personnes hébergeant le jeune dans le cadre d'une mesure de placement et l'instance de décision. Il décrit les conditions précises du projet de séjour de rupture et les informe

sur l'étendue des responsabilités respectives au regard tant des dispositions de droit belge que des législations propres au pays d'accueil.

7. Les moyens

Formation spécifique pour les partenaires locaux

Le personnel à l'étranger reçoit une formation sur les thématiques suivantes :

- Le projet pédagogique de Cap Solidarité
- La vision et les valeurs d'Amarrage
- La législation de l'aide à la Jeunesse en vigueur
- Le code de déontologie
- La thérapie brève
- Les premiers soins, secourisme

Les membres des équipes à l'étranger ont l'occasion d'effectuer des missions en Belgique lors desquelles ils participent au programme de l'équipe belge. Inversement, les membres de l'équipe en Belgique ainsi que la direction pédagogique et le directeur général se rendent régulièrement dans les pays hôtes pour mieux connaître le projet et avoir des échanges avec les différents acteurs.

